

Article original

Problématique des villes durables en côte d'ivoire enjeux et défis : cas de la ville de Bouaké et d'Abidjan

Faustin GUEI¹, SEKA Ayenon Ferdinand², Yah Edwige Bénédicte N'GUETTA épouse GBOKO³, Jean-Aimée Assué YAO⁴,

¹Docteur en Géographie, Université Alassane Ouattara Bouaké (Côte d'Ivoire), faustin.guei@yahoo.fr

²Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire), ayesek77@gmail.com

³Docteure en Géographie, Université Alassane Ouattara Bouaké (Côte d'Ivoire), yahedwigebene@gmail.com

⁴Enseignant-Chercheur, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire), assuyao@yahoo.fr

Réf : AUM13-0225

Résumé :

La problématique des villes durables en Côte d'Ivoire est marquée par des enjeux importants liés à l'urbanisation rapide. Les principales difficultés incluent la gestion des déchets, la pollution et l'accès limité aux services essentiels comme l'eau et l'assainissement. Pour construire des villes durables, il est crucial d'améliorer les infrastructures, de promouvoir des modes de transports écologiques et d'intégrer les principes de durabilité dans la planification urbaine. Ensuite, le financement des projets urbains durables et la résilience face aux changements climatiques sont des défis majeurs à relever. Une approche intégrée impliquant le gouvernement, le secteur privé et les citoyens est essentielle pour transformer les villes en espaces durables. L'objectif de cet article est de proposer des stratégies pour que les villes de Bouaké et d'Abidjan face à l'étalement des espaces habités et la forte production des déchets puissent être des villes durables. Les résultats de cette étude ci-dessous mentionnés, reposent sur une méthodologie en deux axes. Le premier pan méthodologique a concerné la consultation des documents sur l'environnement, l'assainissement et les lois relatives

à la politique de gestions des villes. Le deuxième axe a été orienté vers des enquêtes de terrain auprès de 768 ménages (à Bouaké et à Abidjan) y compris les structures en charges de la gestion des villes. Cet article à travers les données recueillies à Abidjan et à Bouaké ont permis de révéler les difficultés d'élimination efficiente des tas d'immondices, des dépôts sauvages de déchets ménagers et industriels. En effet, il ressort de cette étude que Bouaké et Abidjan sont confrontés aux enjeux posés par une urbanisation rapide. Ces villes souffrent de l'insuffisance des infrastructures, des équipements de qualités et présentent un paysage urbain qui est caractérisé par la prolifération des activités socioéconomiques avec leur cortège de production des déchets. De plus, ceux-ci impactent la qualité de l'environnement immédiat.

Mots clés : Problématique, villes durables, enjeux, défis, assainissement.

the issue of sustainable cities in Côte d'Ivoire: challenges and stakes: the case of the cities of Bouake and Abidjan

Abstract

The issue of sustainable cities in Côte d'Ivoire is marked by significant challenges linked to rapid urbanization. Key difficulties include waste management, pollution, and limited access to essential services such as water and sanitation. To build sustainable cities, it is crucial to improve infrastructure, promote environmentally friendly modes of transport, and integrate sustainability principles into urban planning. Furthermore, financing sustainable urban projects and building resilience to climate change are major challenges. An integrated approach involving the government, the private sector, and citizens is essential to transforming cities into sustainable spaces. The objective of this article is to propose strategies for the cities of Bouaké and Abidjan to become sustainable in the face of urban sprawl and high waste production. The results of this study, presented below, are based on a two-pronged methodology. The first methodological component involved consulting documents on the environment, sanitation, and laws related to urban management policy. The second focus was on field surveys of 768 households (in Bouaké and Abidjan), including those responsible for urban management. This article, through the data collected in Abidjan and Bouaké, has revealed the difficulties in efficiently eliminating piles of garbage and illegal dumps of household and industrial waste. Indeed, this study shows that Bouaké and Abidjan are facing the challenges posed by rapid urbanization. These cities suffer from insufficient infrastructure and quality facilities, and present an urban landscape characterized by the proliferation of socioeconomic activities and their accompanying waste production. Furthermore, this waste impacts the quality of the immediate environment.

Keywords: Problem, sustainable cities, issues, challenges, sanitation.

Introduction

Le phénomène d'urbanisation de la planète constitue un événement démographique, géographique, social, culturel et politique majeur de ce début de millénaire ((BM, 2000, p.45). On estime actuellement que trois habitants de la planète sur quatre vivent en milieu urbain (SY, 2006, p.564). Plus la population urbaine augmente, plus la quantité de déchets générés dans les zones urbaines croît. Selon la Banque Mondiale (BM), les villes génèrent actuellement environ 1,3 milliard de tonnes de déchets solides par année, et ce volume devrait augmenter jusqu'à 2,2 milliards de tonnes en 2025. L'Asie, le Pacifique et l'Afrique seront responsables de 90 % de la production totale de déchets dans les prochaines années ((BM, 2000, p.52). La production et la gestion des déchets ont aussi une forte incidence sur la santé et sur l'environnement. Dans de nombreuses villes en développement, l'incapacité de maîtriser la dynamique urbaine pose d'énormes difficultés pour la satisfaction de la demande sociale massive dans le domaine de l'accès à l'eau, à l'assainissement, à un logement décent, aux soins de santé (BM, 2000, p.61). Ainsi, pour supporter cet essor démographique, les villes des différents continents sont contraintes de repenser leur modèle afin d'offrir aux citoyens des infrastructures et des services publics plus adaptés, stables et respectueux de l'environnement (BM, 2000, p.71). Dans ce contexte, le concept de ville durable apparaît comme une piste innovante pour répondre aux questions urgentes liées au transport, à l'énergie, à l'assainissement ou au logement, mais aussi comme une opportunité pour faire prospérer l'économie numérique et le tissu entrepreneurial local. Pays essentiellement rural avant son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire connaît une transformation sociale irréversible caractérisée par une urbanisation accélérée (BM, 2000, p.74). Cette croissance démographique exponentielle des villes est liée à la fois à un accroissement naturel élevé et aux flux migratoires des populations en provenance des campagnes de Côte d'Ivoire ou des pays limitrophes. Une analyse de la dynamique temporelle du rythme de croissance annuelle de la population urbaine en Côte d'Ivoire révèle

une tendance baissière de 1968 à 1988. En effet, le rythme de croissance annuelle de la population urbaine estimée à 9,8 % de 1968 à 1975 est passé à 5,6 % entre 1975 et 1988. Malgré la baisse du rythme de croissance annuelle, cette population ne cesse d'augmenter au fil des années. Ainsi, la population urbaine en Côte d'Ivoire qui représentait environ 45 % de la population totale en 1988 a connu une légère hausse (environ 48,20 % d'urbain en 1998 et 52 % en 2014) (INS, 2014, p.76). La ville d'Abidjan, premier pôle urbain et Bouaké second pôle du pays et principales villes d'attraction pour la Côte d'Ivoire, dans un élan d'urbanisation accélérée ont connu une dynamique à la fois spatiale et démographique. Cette évolution de l'urbanisation a engendré des problèmes auxquels les acteurs urbains ont du mal à apporter des solutions viables et durables. Dans ces villes le problème de la gestion de l'assainissement se pose avec acuité constituant un risque sanitaire et environnemental. On assiste à une prolifération des déchets solides et liquides qui jonchent les rues de ces localités. Face au souci d'assainir, l'État ivoirien a fait de nombreux efforts en mettant en place des infrastructures d'assainissements publics et a favorisé la mise en place des structures décentralisées et déconcentrées. Ces structures sont chargées de conjuguer leurs efforts en vue de veiller à la protection de l'environnement urbain. Malgré les efforts consentis par l'Etat de Côte d'Ivoire à travers ces différentes structures techniques en charge de la gestion des villes et de l'environnement durable, l'on assiste toujours à la détérioration du cadre de vie de la population. Ce qui suscite le problème de la gestion défectueuse de l'assainissement dans les villes ivoiriennes notamment les villes de Bouaké et d'Abidjan. De ce fait, quels sont les principaux enjeux et défis liés à la création ou à la réalisation des villes durables en Côte d'Ivoire ? L'objectif de cette étude vise à montrer les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication comme une réponse durable à la crise de l'assainissement dans les grandes villes ivoiriennes notamment à Bouaké et à Abidjan. Ainsi, l'hypothèse de cette étude est que la politique de ville durable est difficile à mettre en place à cause de

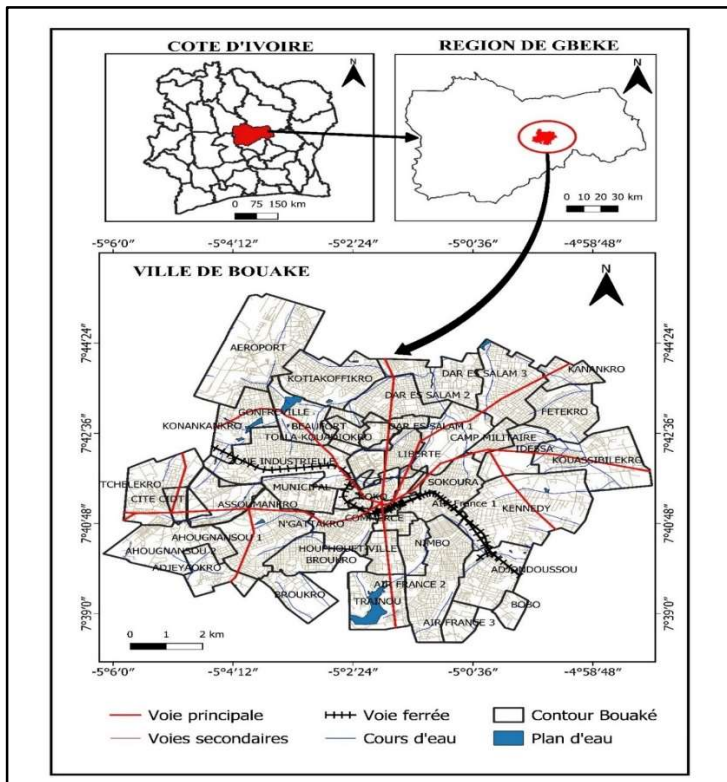
l'assainissement en crise dans les villes ivoirienne dû à l'utilisation des méthodes rudimentaires de gestion et la faible utilisation des Nouvelles Technologie de l'Information et de la Communication. Cette étude se structure en trois parties. La première la met en relief les enjeux de la durabilité urbaine en Côte d'Ivoire. La seconde présente les défis dans le cadre d'une gestion durable des villes. La troisième évoque les stratégies et perspectives pour la durabilité des villes ivoiriennes cas des villes de Bouaké et d'Abidjan.

1. Matériels et méthode

1.1. Présentation des zones d'étude

1.1.1 La ville de Bouaké

Le secteur d'étude est la ville de Bouaké, chef-lieu de la région de Gbêkê (Carte1). Il est compris entre la longitude 7°38' et 7°48' Ouest et la latitude 4°80' et 5°60' Nord.



Carte 1 : Localisation de la ville de Bouaké

Source : OpenStreetMap 2024/CNTIG, 2021

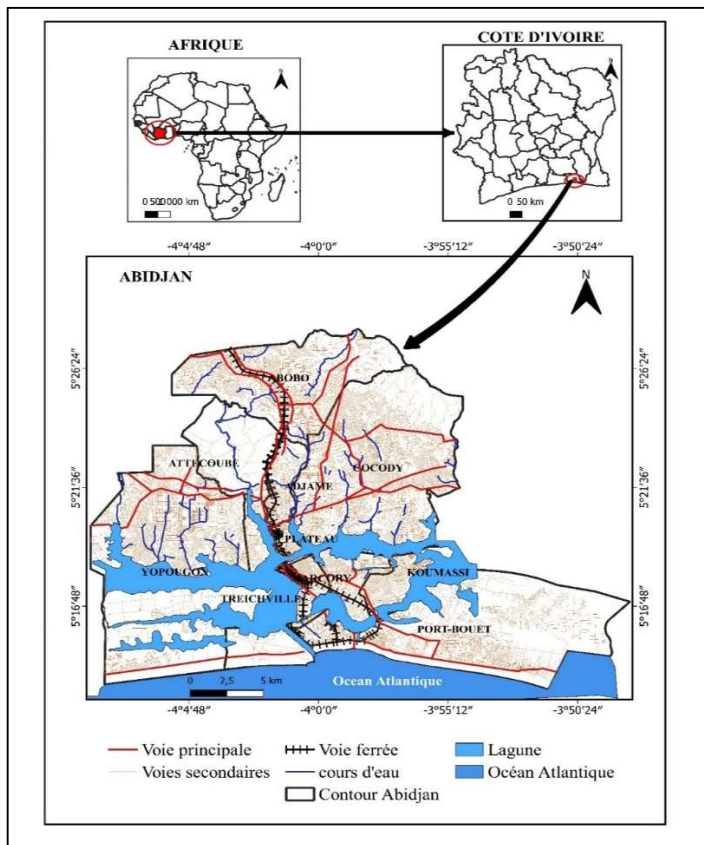
Réalisation : GUEI Faustin

La carte 1 révèle l'étalement spatial de la ville de Bouaké. Pour ce qui est de la typologie de l'habitat, on y observe une typologie variable, allant du résidentiel au précaire en passant par l'évolutif.

1.1.2 La ville d'Abidjan

Abidjan est une ville côtière située au Sud de la côte atlantique de la Côte d'Ivoire, en Afrique de l'Ouest. Du point de vue géographique, elle est entre $5^{\circ} 20' 11''$ Nord, $4^{\circ} 01' 36''$ Ouest avec une superficie de 2 119 km². Capitale économique

ivoirienne, elle détient la plus forte concentration d'habitants avec 2 994 Habitant/km² (avec un total de 5 616 633 habitants, ville la plus peuplée) selon le Recensement Générale de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2021) et elle compte 11 communes (voir la carte 2).



Carte 2 : Localisation de la ville d'Abidjan
Source : OpenStreetMap 2024/CNTIG, 2021
Réalisation : GUEI Faustin

Cette carte présente la métropole abidjanaise avec ses onze (11) communes les plus attractives du pays. On y trouve également une typologie variable de communes, allant du résidentiel au précaire en passant par l'évolutif. De plus, elle regorge dans son ressort territorial les dix (10) communes anciennes de la ville d'Abidjan et les Sous-Préfectures d'Anyama, de Bingerville et de Songon.

1.2. La constitution de l'échantillonnage

La détermination de l'échantillon dans le cas de cette étude est faite par plusieurs méthodes. En effet, celle que l'on a jugé appropriée est la méthode qualifiée d'empirique, c'est-à-dire celle des quotas. Cette méthode consiste à rechercher à travers un raisonnement logique et cohérent un échantillon qui traduit la quantité représentative de la population capable de donner une idée réaliste de la population étudiée. Elle consiste à fixer les critères de choix. À partir de cette méthode, il s'agit de tirer de la population mère, un groupe représentatif de personnes. La méthode d'échantillonnage s'est faite en deux étapes :

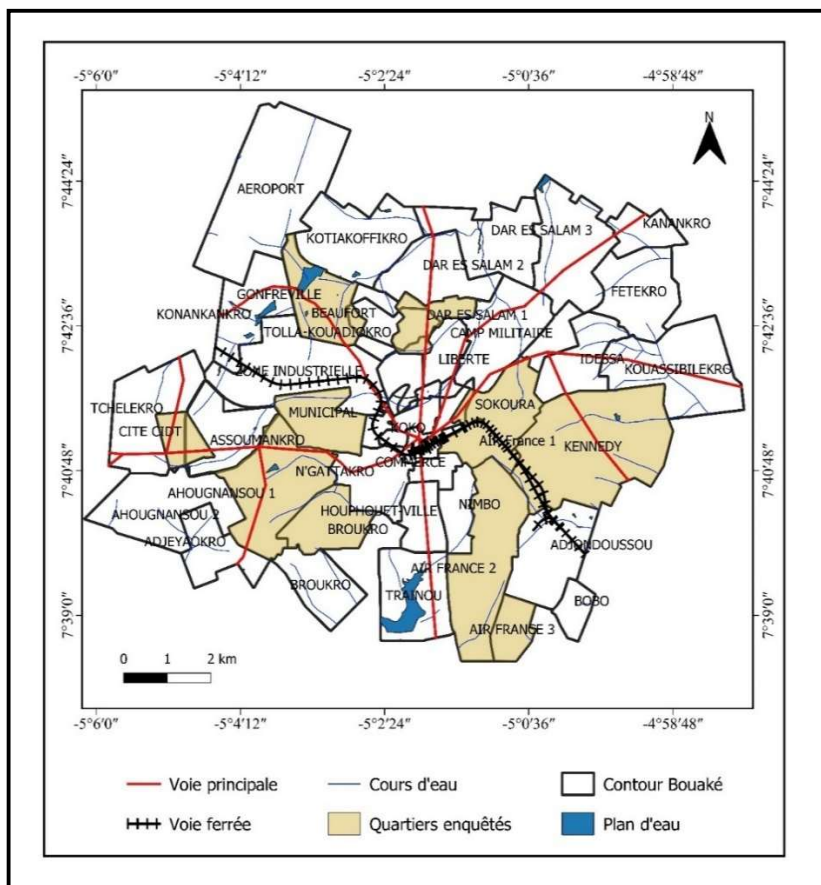
- Étape 1 : Le choix des quartiers et communes ;
- Étape 2 : La détermination des ménages enquêtés.

1.2.1. L'échantillonnage au niveau des quartiers

1.2.1.1. Cas de Bouaké

Le choix des quartiers de Bouaké s'est fait dans le but de mener de manière objective notre étude. La question de l'assainissement étant présente dans toutes les couches de la société, notre cadre d'étude se devait d'être représentatif de toutes les catégories sociales de la ville de Bouaké. Parmi les 45 quartiers de la ville de Bouaké (INS, 2014, p.76), notre choix s'est porté sur les quartiers suivants : Kennedy, Air-France, Sokoura, Dar-Es-Salam 1, Ahougnanssou, Broukro, Lycée Municipal, Cité CIDT et Gonfreville. Ces différentes unités géographiques sont choisies sur la base de divers critères. Parmi ceux-ci, on peut énumérer le poids démographique, le niveau d'équipements d'un quartier à un autre, la typologie du quartier, la

disponibilité des services de base, l'étalement urbain et ses conséquences socio-économiques et environnementales. En tant que géographe, spécialiste dans les questions sociales, nous avons eu l'occasion d'observer les quartiers et de prendre en compte plusieurs facteurs. Nous avons constaté que ces quartiers couvrent différentes zones de la ville. Ces quartiers ont été choisis suite à une combinaison de critères. D'abord, l'appartenance de ceux-ci à la ville de Bouaké a constitué le premier des critères. Ensuite, les quartiers ont été choisis sur la base du niveau de couverture en équipements d'assainissement parmi les différents quartiers de la ville de Bouaké et les moyens techniques utilisés pour l'évacuation des déchets. Enfin, dans le but de mieux comprendre les inégalités spatiales du phénomène étudié, nous avons décidé de choisir ces différents quartiers selon le type d'habitat. Selon qu'on se trouve dans un quartier de haut-standing, de moyen-standing et de bas-standing, et des quartiers évolutifs, la notion de l'assainissement, le niveau de vie et le niveau d'instruction des ménages varient. Pendant qu'un quartier de bas-standing dépourvu d'infrastructures sociales de base constitue un frein à une gestion rationnelle de l'assainissement, un quartier résidentiel quant à lui, respecte les normes d'urbanisation. La carte 3 présente les différents quartiers enquêtés dans la ville de Bouaké.



Carte 3 : Présentation des quartiers enquêtés à Bouaké

Source : OpenStreetMap 2024/CNTIG, 2021

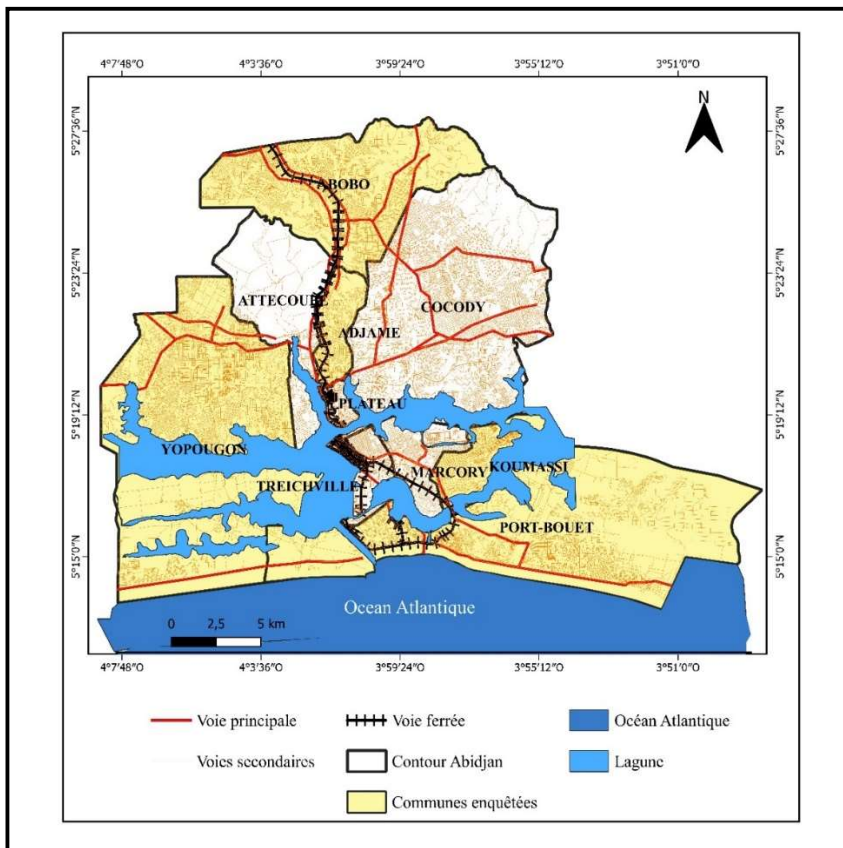
Réalisation : GUEI Faustine

À l'analyse de cette carte 3, il est donné de savoir les différents quartiers enquêtés à Bouaké. Le choix de ces quartiers obéit à certains critères susmentionnés. En effet, Bouaké compte 45 quartiers et représente un atout au plan culturel, géographique et démographique dans la région centre du pays. Elle est aussi située au centre du pays d'où elle devient une ville carrefour par laquelle

transitent des biens et des personnes à destination des autres villes de l'intérieur, des pays limitrophes et même des pays de la sous-région.

1.2.1.2. Cas d'Abidjan

En ce qui concerne la ville d'Abidjan, le choix des communes d'Abobo, Port-Bouët, Yopougon, Koumassi et Adjamé se justifie par leur représentativité des enjeux urbains majeurs en Côte d'Ivoire. Abobo illustre les défis liés à l'urbanisation rapide, notamment l'accès limité aux services de base. Yopougon, en tant que principale zone industrielle, met en lumière les problématiques de pollution et de gestion des déchets. Port-Bouët, avec sa position littorale, met en relief la vulnérabilité face au changement climatique, comme l'érosion côtière. De plus, Koumassi, par sa mixité d'activités, reflète les interactions complexes entre urbanisation, économie et gestion des ressources. Ces choix permettent une analyse complète et ciblée des défis de durabilité urbaine. Enfin, Adjamé, principal carrefour commercial, met en évidence les problématiques de congestion, de mobilité urbaine et de gestion des espaces publics. Ces choix permettent une analyse complète et ciblée des défis de durabilité urbaine. La carte 4 montre les différentes communes investiguées à Abidjan.



Carte 4 : Localisation des communes enquêtées à Abidjan

Source : OpenStreetMap 2024/CNTIG, 2021

Réalisation : GUEI Faustin

Cette carte 4 révèle les communes investiguées au niveau de la ville d'Abidjan. Ces communes sont pour la plupart des zones très peuplées et cela a des impacts sur le cadre de vie des populations et sur l'environnement immédiat.

1.3. Matériels et Méthodes d'enquête

Pour notre étude, il faut préciser que nous avons utilisé pour les deux zones d'enquête la méthode par quota pour la détermination du nombre de ménages et une enquête qualitative à travers des entretiens semi-structurés pour les structures en charge de la gestion du cadre de vie. Ainsi, avons-nous opté d'étudier par choix raisonné neuf (09) quartiers sur les quarante-cinq (45) quartiers que compte la ville de Bouaké et Cinq (5) communes sur les 10 que compte la ville d'Abidjan. Le choix de ces quartiers pour Bouaké et des communes pour la ville d'Abidjan s'est fait après une méticuleuse observation des problèmes environnementaux dans ces différents quartiers et communes. La somme totale des ménages des quartiers et des communes choisis constitue notre population mère. S'agissant de matériels, nous avons utilisé un questionnaire pour l'échantillonnage et un guide d'entretien pour l'enquête semi-structurée.

1.3.1 La méthode par quota

Cette méthode a permis de déterminer le nombre de ménages à enquêter. Ainsi, à travers cette méthode, nous avons, en accointance avec les données des ménages de l'INS (2021), pu déterminer le nombre de ménages à enquêter dans chaque quartier. La détermination de la taille du ménage a été définie suivant la formule statistique de Gumachan et al. 2000.

$$n = \frac{Z^2(PQ)N}{[e^2(N - 1) + Z^2(PQ)]}$$

Avec :

n : Taille de l'échantillon ;

N : Taille de la population mère ;

Z : Coefficient de marge (déterminé à partir du seuil de confiance avec pour valeur 1,96) ;

e : Marge d'erreur dont la valeur est 0.05 ;

P : Proportion de ménages supposés avoir les caractères recherchés. Cette proportion variante entre 0 et 1 est une probabilité d'occurrence d'événement. Dans le cas où l'on ne disposera d'aucune valeur de cette proportion, celle-ci sera fixée à 50% (0.5) ;

Q = 1-P ; ce qui donne 0,5 car P=0,5.

➤ Pour la ville de Bouaké

De ce fait, dans le cadre de cette étude portant sur la ville de Bouaké, nous avons retenu la méthode du quota pour ce qui concerne le choix des ménages à enquêter.

$$n = \frac{(1,96)^2 (0,5) (0,5) \times 700012}{[(0,05)^2(700012 - 1) + (1,96)^2(0,5)(0,5)]}$$

$$n = 384$$

Calcul du nombre des ménages à enquêter par quartier

Exemple du quartier Dar-es-salam 1:

On a 51227 ménages ; n = 384 ; on a N = 240820

On aura donc : 240820 → 384

51227 → X

Application numérique : $X = \frac{51227 \times 384}{186165}$; X=81,68

Nombre de ménages à enquêter à Dar-es-salam 1 est = 81

Les résultats du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH, 2021) a permis de faire les calculs dont les résultats sont inscrits dans le tableau 1 suivant :

Tableau 1 : Proportion des ménages enquêtés par quartiers à Bouaké

Quartiers	Nombre total de populations en 2021	Nombre de populations enquêtés
Air-France	49105	78
Kennedy	6489	10
Lycée municipal	8100	13
Cité CEDT	6635	11
Dar-es-salam 1	51227	81
Sokoura	34546	55
Broukro 2	47507	76
Ahounnanssou	15936	25
Gonfreville	21272	34
TOTAL	240820	384

Source : Nos enquêtes personnelles, 2025

Le tableau 1 laisse entrevoir le nombre total de ménages par quartiers selon l'Institut National des Statistiques (INS) puis celle des ménages enquêtés par quartier. Le nombre total de ménages investigués est 384 ménages répartis selon les différents quartiers de la ville de Bouaké.

➤ Pour la ville d'Abidjan

De ce fait, dans le cadre de cette étude portant sur la ville d'Abidjan, nous avons retenu la méthode du quota pour ce qui concerne le choix des ménages investigués.

$$n = \frac{(1,96)^2 (0,5) (0,5) \times 5616633}{[(0,05)^2 (5616633 - 1) + (1,96)^2 (0,5) (0,5)]} \quad n = 384$$

Calcul du nombre de ménages enquêtés par commune :

Exemple de la commune Yopougon :

On a 349480 ménages selon RGPH ; $n = 384$; on a : $N = 1261750$

On aura donc : 1261750 \longrightarrow 384

349480 \longrightarrow X

Application numérique : $X = \frac{349480 \times 384}{1261750}$; X=106,36

Nombre de ménages enquêtés à Yopougon est =106

Les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2021) a permis de faire les calculs dont les résultats sont consignés dans le tableau n°2 suivants.

Tableau 2 : Proportion des ménages enquêtés par commune à Abidjan

Quartiers	Nombre total de ménages en 2021	Nombre de ménages enquêtés
Yopougon	349480	106
Abobo	280206	85
Port-Bouët	146903	45
Koumassi	97794	30
Adjamé	72671	18
TOTAL	1261750	384

Source : Nos enquêtes personnelles, 2025

Le tableau 2 montre le nombre total de ménages par quartier puis celle des ménages enquêtés par commune au niveau de la ville d'Abidjan. Le nombre total de ménages enquêtés est 384 ménages répartis selon les différentes communes choisies dans la ville d'Abidjan.

1.3.2. L'enquête semi-structurée

Elle a pris en compte les personnes ressources ou expert en matière de la problématique des villes durables pouvant fournir des informations nécessaires et claires pour l'enquête de terrain. Ainsi, plusieurs responsables des structures en charge du développement de la ville durable ont été interrogés à savoir : les Directeurs centraux et régionaux des Ministères de l'Environnement, de

l'urbanisme, de la salubrité, de l'Équipement routier, du Plan et du Développement, de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation, des Maires, des Directeurs centraux et régionaux de la SODECI, des Présidents des Conseils Régionaux, les responsables des Petites ,Moyennes Entreprises (PME) ainsi que des Directeurs de cabinets des Ministres Gouverneurs des Districts Autonomes d'Abidjan et de Bouaké.

1-4 Traitement de l'information

Les informations recueillies ont été organisées et traitées sous formes d'analyse

graphique, statistique, cartographique aussi bien manuellement qu'à l'ordinateur. Par conséquent, les logiciels utilisés sont Microsoft Word pour le traitement de texte, Microsoft Excel et le logiciel sphinx pour la réalisation des tableaux et la confection des diagrammes. L'analyse faite à partir de ces données est à la fois univariée et multivariée.

2. Résultats

2.1 Les enjeux de la durabilité urbaine des villes de Bouaké et d'Abidjan

La gestion des déchets constitue l'une des priorités en matière de la protection de l'environnement et compte parmi les principaux axes du développement durable. Cependant, la concentration urbaine, le développement des activités économiques et le changement des modes de consommations ont favorisés la production importante des déchets dans les espaces urbains de Bouaké et d'Abidjan qui pose de véritables difficultés d'éliminations, d'où les responsables en charges de l'assainissement font face à d'énormes enjeux dans la mise en place des villes durables.

2.1.1. Diagnostic du système d'assainissement dans les villes en Côte d'Ivoire

Selon nos investigations, la plupart des villes de Côte d'Ivoire ne sont pas dotées de réseau de collecte d'eaux usées et d'eau

pluviale. Ces systèmes classiques sont trop onéreux du point de vue de l'équipement et de l'exploitation. La politique d'assainissement a privilégié la mise en place des moyens alternatifs, à travers l'assainissement autonome. Parmi les technologies d'assainissement autonome en milieu urbain, les fosses septiques ou d'accumulation sont les plus rencontrées et les cas les plus récurrents sont observés dans la ville de Bouaké et bien d'autres villes du pays.

2.1.2. État des infrastructures d'assainissement dans les villes de Bouaké et d'Abidjan

Il s'agit de faire un état des lieux des infrastructures d'assainissement dans la ville de Bouaké et d'Abidjan car au moment où l'on observe une forte croissance de la population, on constate également une lenteur de la mise en place des infrastructures de base de la part des autorités chargées de cette mission. Cette conjoncture spatiale-démographique met à nu l'inadéquation entre le rythme de la croissance démographique et les infrastructures d'assainissement dans les villes ivoiriennes.

2.1.3. Les infrastructures de drainage des eaux pluviales à Bouaké et à Abidjan

La ville de Bouaké dispose d'un réseau de drainage destiné à assurer l'évacuation des eaux pluviales. D'une longueur totale de 50 km, ce réseau couvre 20 quartiers sur les 45 qui composent la ville de Bouaké. Parmi les quartiers dotés d'un réseau de canalisation et d'évacuation des eaux pluviales, les plus nantis sont Tiérékro, Ahougnanssou, Sokoura, Air France, Kôkô, Dar-Es- Salam, Sounkalokro, et Dougouba (PSDAT, 2009). Dans les 25 autres quartiers, la canalisation et l'évacuation des eaux pluviales se font au gré des pentes et du relief, provoquant par endroit de fortes érosions comme l'illustre la photo 1



Photo 1 : Dégradation d'une voie dans le quartier de Belle-Ville 1 à Bouaké

Prise de vue N'GUETTA, E. 2025

La photo 1 révèle la dégradation d'une voie dans le quartier Belle-Ville 1 à Bouaké. En absence de couverture végétale, les sols sont très sensibles à l'érosion. Cette situation est source de dégradation des voies tertiaires et secondaires non bitumées. La dégradation des voies de communication isole les espaces de production des ordures ménagères. Par conséquent, l'enlèvement des déchets ménagers se pose. Cette dégradation des voiries est un obstacle pour le bon fonctionnement de la précollecte qu'elle soit motorisée ou par traction humaine. De même, ce sol sensible à l'érosion favorise le transport et l'accumulation des dépotoirs sauvages d'ordures dans les cours d'eaux et même dans les quartiers, créant ainsi l'insalubrité au sein de la ville. Et ce même constat est fait au niveau de certaines communes d'Abidjan précisément à Adjamé. La couverture de la ville en caniveaux est donc très insuffisante. Seules les voies bitumées sont principalement dotées de canaux pour le drainage des eaux de la chaussée. À certains endroits, les canalisations d'eaux pluviales sont peu fonctionnelles du fait de leur obstruction par divers déchets solides ou de leur dégradation et destruction par l'érosion (la

planche photographique 1) illustre bien cet état de fait à Bouaké et à Abidjan.



Planche photographique 1 : Collecteurs obstrués à Kôkô à Bouaké (photo 2A) et charge de boue au Marché Gouro d'Adjamé à Abidjan (photo 2B).
Prise de vue N'GUETTA, E. 2025

L'entretien des canalisations est de ce fait un souci pour les autorités. Dans les zones d'activités commerciales par exemple (marché central, petits marchés de quartier), l'accumulation des déchets solides dans certains endroits contribue, en cas de pluie, à boucher les canalisations du fait du drainage de ces déchets et ordures de toutes sortes par les eaux de pluie. L'absence de réseau d'eau pluviale dans toute la ville contribue à dégrader plus rapidement la voirie dans les quartiers non équipés et à isoler certains quartiers. De plus, au-delà des boues en ce qui concerne Adjamé, la densité de couverture de l'espace par les déchets constitue un indicateur non des moindres pour l'évaluation du niveau d'insalubrité de l'espace urbain.

2.1.4. Les infrastructures d'assainissement solide

Les seules infrastructures d'assainissement solide dont dispose la ville de Bouaké sont des Bacs offerts par l'ONG CART dans le but de stocker les ordures qui étaient éparpillées dans la ville durant la crise, ce sont au total 52 Bacs qui ont été construits, mais depuis 2025 nous sommes à 40 Bacs à cause du manque d'entretien de ceux-ci (ANAGED-Bouaké 2025). La planche photographique 2 est évocatrice pour montrer les dépôts sauvages des ordures à Bouaké et à Abidjan par manque de Bacs à ordures.

Aussi on a les Bacs des sociétés de collecte tels que Tièlou et Moya qui se trouvent dans différents quartiers à Bouaké, mais en nombre très insuffisant ce qui explique le fait qu'on a une multiplicité de dépôt sauvage à travers les quartiers de la ville de Bouaké et même à Abidjan au niveau du point de collecte localisé à Adjamé Marie - Thérèse que nous avons visité lors de notre enquête. De même, il y a une décharge qui a aussi été créée pendant la crise avec les Bacs de l'ONG, mais fautive est de constater qu'elle est en ruine, d'où l'acquisition d'un nouveau site qui est un centre d'enfouissement technique situé à 7 km de la ville, à cela il faut ajouter la création de nouveaux sites de ramassage d'ordure à Bouaké et même à Abidjan. Ces nouveaux sites peuvent désengorger ces cités un tant soit peu pour que ces villes répondent à des modèles de villes durables, attrayantes et saines.

De ce qui précède, il faut souligner que la ville de Bouaké dispose d'un réseau de drainage long de 35 km, destiné à assurer l'évacuation des eaux pluviales. Ce réseau couvre 20 quartiers sur les 45 qui composent la ville de Bouaké. Dans les autres quartiers, la canalisation et l'évacuation des eaux pluviales se fait au gré des pentes et du relief, provoquant par endroit de fortes érosions et la stagnation des eaux usées. À cela, il faut ajouter une insuffisance des espaces de collectes des déchets solides. L'insuffisance des infrastructures d'assainissement dans la ville de Bouaké est à l'origine de la gestion défectueuse des déchets et leurs proliférations dans l'espace urbain. Ce même constat est fait au niveau de la ville d'Abidjan surtout au niveau des communes de Port-Bouët, Adjamé, Attecoubé etc.

2.2 Les défis pour la mise en place des villes durables : cas de la ville de Bouaké et d'Abidjan

Dans un contexte d'urbanisation rapide et mal maîtrisée, de nombreuses réflexions et travaux remarquables ont permis de mettre en relief l'épineux problème de la gestion de la salubrité dans les villes (SY, 2006, p.567). L'ampleur des marqueurs spatiaux de l'insalubrité dans l'espace urbain ne peut être imputée au seul

fait de l'urbanisation. Cette dernière interpelle les pouvoirs publics qui ont la charge de gérer la salubrité. Dès lors, il importe de savoir les défis auxquels sont confrontés ces pouvoirs publics pour la mise en place des villes durables.

2.2.1 Les facteurs humains liés à une gestion défectueuse de l'assainissement

2.2.1.1 Les décisions institutionnelles, les moyens financiers et leur impact sur la mauvaise gestion des déchets

Les décisions institutionnelles, les moyens financiers et leur impact sur la mauvaise gestion des déchets nous amène à évoquer la politique institutionnelle en matière de la salubrité. En effet, le financement de la collecte des déchets qui était réservé aux Mairies des différentes communes d'Abidjan ne l'est plus depuis 2007. Selon le décret N° 2007/458 du 20 Avril 2007, les questions de salubrité relèvent exclusivement du Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité à l'exception du balayage des rues, du curage des caniveaux et des entretiens des marchés. Malheureusement, les changements attendus par la création de ce Ministère et de l'Agence Nationale de la Salubrité Urbaine (ANASUR) qui récemment a été remplacé par l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED), qui est en quelque sorte l'exécutif, ne sont pas encore visibles sur le terrain selon le responsable technique de la Mairie de Bouaké. En outre, l'ANAGED créé en 2017 devrait être alimenté de 16 millions de francs CFA pour les sociétés prestataires chargés de la collecte des déchets dans la ville de Bouaké, ce qui n'est pas le cas souvent. Et l'on observe une irrégularité dans le ramassage des déchets, ce qui entraîne des dépôts sauvages. Enfin, malgré la clarté des décrets cités précédemment quant aux compétences du Ministère et des Maires, sur le terrain on observe une certaine confusion à ce sujet et selon les 768 ménages interrogés (à Abidjan et à Bouaké), 70,8 % affirment que c'est la mauvaise politique de gestion des déchets qui est à l'origine de la mauvaise gestion des déchets dans la ville de Bouaké, d'Abidjan et dans d'autres villes du pays. Pour ce faire, le pays fait face à d'énormes défis à savoir :

défis institutionnels, défis technologiques et infrastructurels, défis socio-économiques et défis environnementaux.

2.2.2 Les défis institutionnels

2.2.2. 1 Faiblesse de la gouvernance locale

Les collectivités locales en Côte d'Ivoire, bien qu'investies de nombreuses responsabilités, manquent de ressources financières, humaines et techniques pour mettre en œuvre des projets de développement durable. Par exemple, les budgets municipaux sont souvent insuffisants pour investir dans des infrastructures modernes, comme les réseaux de transport public ou les systèmes de gestion des déchets. Cette situation est aggravée par une forte dépendance aux subventions de l'État, généralement insuffisantes et mal réparties. Par ailleurs, le manque de coordination entre les niveaux de gouvernance local, régional et national complique les prises de décision. Des chevauchements de compétences et des conflits d'autorité freinent la mise en œuvre des projets. En outre, l'absence de mécanismes de suivi et d'évaluation réduit la capacité des institutions à corriger leurs lacunes et à s'adapter aux besoins changeants des villes.

2.2.3 Cadre législatif insuffisant

Le cadre législatif ivoirien ne répond pas aux exigences actuelles en matière de durabilité. Les lois encadrant l'urbanisme, la gestion des déchets ou la transition énergétique sont souvent obsolètes ou inadaptées. Par exemple, bien que certaines normes existent, elles ne couvrent pas des aspects essentiels tels que l'efficacité énergétique des bâtiments, la régulation de l'étalement urbain ou l'intégration des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques. De plus, le contrôle de l'application des lois est limité par la corruption, le manque de moyens et l'absence d'organismes de régulation efficaces. Il est crucial de réviser et de renforcer les textes législatifs afin qu'ils incluent des objectifs clairs et contraignants en matière de durabilité.

2.2.4 Manque de sensibilisation et de participation citoyenne

La durabilité urbaine nécessite une participation active des citoyens. Cependant, en Côte d'Ivoire, cette implication est freinée par un déficit de sensibilisation aux enjeux environnementaux. Les campagnes éducatives, par exemple sur le recyclage, la gestion des ressources ou l'utilisation des transports en commun, sont rares ou mal ciblées. En outre, les mécanismes de participation citoyenne sont presque inexistants. Les populations disposent de peu d'opportunités pour contribuer aux décisions concernant leur cadre de vie. Cette exclusion renforce la méfiance envers les institutions locales, perçues comme peu transparentes et inefficaces. Une plus grande implication des citoyens permettrait non seulement de renforcer leur adhésion aux projets, mais aussi de concevoir des solutions mieux adaptées aux besoins locaux.

2.2.5 Défaillance au niveau juridique

Le secteur de la gestion des déchets ménagers souffre d'une insuffisance de textes juridiques qui réglementent les activités de pré collecte, de collecte et de transport des déchets. Le peu de textes qui existent est méconnu par la majorité des acteurs. 3/5 des responsables des villes enquêtées méconnaissent l'existence des textes et ignorent leur application dans la régulation de la gestion des déchets. Cela montre que les responsables accordent peu d'intérêt ou manquent de capacités et/ou de compétences pour évoluer dans le domaine de l'environnement en général et ceux des déchets à particulier. La difficulté est de taille chez les chefs de quartiers et de secteurs qui dans leur majorité sont analphabètes (58 %) ou ont un niveau d'instruction très bas (25%) selon l'Enquête du Niveau de Vie (ENV, 2015, p.45). Sur les chefs de ménage rencontrés, 20 seulement ont une idée sur les textes réglementaires. Parmi les 20, un affirme : « *Je pense qu'il existe des textes relatifs à l'environnement en général. Mais, en ce qui concerne spécifiquement les déchets, je ne crois pas. Cependant, la question des déchets étant un problème planétaire aujourd'hui, je m'inspire le plus souvent de l'exemple des pays qui ont réussis dans le domaine* ». Quant aux

responsables des Petites et Moyennes Entreprises (PME), ils ne sont soumis à aucune réglementation. Ils dénoncent une absence totale des textes réglementaires susceptibles d'orienter leur activité. Les 4 responsables enquêtés n'ont mentionné que les contrats (seul document légal) qui les lient à la ville. Ce qui veut dire qu'il y a une absence totale de connaissance des textes régissant la gestion des déchets à Bouaké et dans la plupart des villes en Côte d'Ivoire. Dans leur ensemble, les textes sont ignorés par les acteurs qu'ils soient de l'administration centrale, locale ou privée. Personne ne se sent obligé d'assumer sa part de responsabilité dans la chaîne de gestion des déchets. Et jusqu'à ce jour, le peu de lois qui existe n'a pas encore connu un début de mise en application. Un autre facteur non des moindres d'échecs des programmes et projets de gestion des déchets à Bouaké est que la population non considérée par les pouvoirs publics comme un acteur à part entière dans la gestion des déchets n'est pas sensibilisée ou formée sur les pratiques d'une bonne gestion des déchets ou l'impact de ces derniers s'ils ne sont pas bien gérés. Ce qui peut probablement avoir des implications sur la durabilité de la filière de gestion des déchets. Des faiblesses éducationnelles et juridiques viennent aggraver la situation c'est-à-dire le non-respect du nouveau code de l'environnement la loi N°2023-900 du 23 novembre 2023.

2.2.6 L'incivisme des populations ou des ménages

Dans la ville de Bouaké et tout comme Abidjan, les populations sont encore loin de la conscience citoyenne qui se traduit par son degré d'incivisme aux efforts de propreté. Lors de nos investigations, nous avons remarqué que la population considère l'espace public comme un lieu n'appartenant à personne, donc un lieu où l'on peut tout se permettre, en effet dans la ville de Bouaké, les ménages n'éprouvent aucune gêne à jeter sur la chaussée, dans le caniveau, sur la voie publique le sachet d'eau, la peau de banane, le mouchoir qu'ils viennent d'utiliser. Lorsqu'ils finissent de manger un sandwich, l'emballage est jeté sur la voie, à l'endroit où il a été déballé. Pour eux, il est trop difficile de patienter jusqu'à la prochaine poubelle.

De plus, dans la ville de Bouaké et tout à Abidjan, il n'est pas rare de voir des passagers de véhicules balancer par-dessus bord des déchets sans gêne. Et cela, tout le monde le fait. Ainsi les quartiers, les rues, les abords des habitations, les terrains vagues, ils sont transformés en dépôt tout venant. C'est le même constat qui est fait à Abidjan. Aussi, il faut souligner que lors de nos enquêtes, il a été donné d'observer, plusieurs fois, de voir, des personnes assises dans des véhicules rutilants (brillants), convenablement habillées, baisser la vitre dudit véhicule et jeter allègrement sur la voie un pot de yaourt, un mouchoir usagé ou un sachet d'eau vide. Le comble, c'est que lorsque les commerçants décident de rentrer chez eux, aucun ne songe à balayer les déchets ou à en disposer convenablement. La planche photographique 3 nous traduit le comportement des populations dans la ville de Bouaké et à Abidjan.



Planche photographique 3 : Les mauvaises pratiques des populations dans leur cadre de vie

Prise de vue GUEI, F. 2025

À l'analyse de cette planche photographique 3, il est donné de constater que selon nos investigations, 68% des personnes enquêtées à Bouaké et à Abidjan utilisent cette pratique pour évacuer l'eau de la cour de cette manière. La plupart des constructions dans les quartiers de Sokoura, de Dar-es-Salam, de Broukro à Bouaké sont faites sans les fosses septiques et cela crée

des lieux de nid de moustiques vecteur de certaines maladies telles que le paludisme, le choléra etc. À Adjamé, Attécoubé, à Port-Bouet etc les mêmes pratiques ont été observées et relevées.

2.3 Les stratégies pour la durabilité urbaine en Côte d'Ivoire

La ville de Bouaké et d'Abidjan, au cœur de la Côte d'Ivoire, font face à des défis majeurs en matière de croissance démographique, de pression sur les infrastructures et de vulnérabilité climatique. Pour transformer ces défis en opportunités, des stratégies adaptées et durables doivent être mises en œuvre. Cette partie de notre étude, explore les principales orientations pour renforcer la durabilité urbaine au niveau de Bouaké, d'Abidjan et voire d'autres métropoles du pays.

2.3.1. Renforcer la gouvernance locale pour une gestion durable

Pour garantir une gestion efficace et durable de la ville, il est crucial de renforcer les capacités institutionnelles. Cela passe par la formation des responsables municipaux afin qu'ils disposent des compétences nécessaires pour planifier et exécuter des projets de développement urbain. De plus, la décentralisation, qui donne plus de pouvoir aux autorités locales, est indispensable pour leur permettre de répondre efficacement aux besoins spécifiques des habitants. Enfin, la participation citoyenne doit être encouragée grâce à des mécanismes inclusifs comme les consultations publiques ou les plateformes numériques. Cela favorisera une prise de décision transparente et une meilleure adhésion des habitants aux projets urbains.

2.3.2. Améliorer les infrastructures urbaines pour un cadre de vie durable

La modernisation des infrastructures existantes est une priorité pour Bouaké et pour Abidjan. Les réseaux de transport, d'électricité et d'eau doivent être rénovés pour améliorer leur efficacité et minimiser les pertes. Par ailleurs, le développement d'infrastructures, telles que des bâtiments à faible consommation énergétique, des espaces verts et des systèmes de gestion des eaux

pluviales, contribuera à réduire l'impact environnemental de ces villes. Enfin, il est nécessaire de promouvoir les transports durables en renforçant les réseaux de transports publics et en encourageant l'usage de moyens de déplacement non motorisés comme le vélo, les véhicules rechargeables, le co-voiturage et la marche. Et aussi promouvoir des emplois verts et des constructions faites en Bloc de Terre Compressé et Stabilisé (BTCS) c'est-à-dire des logements écologiques. Les planches photographiques 4 et 5 illustrent bien les moyens non motorisés et un exemple de construction écologique à Abidjan.

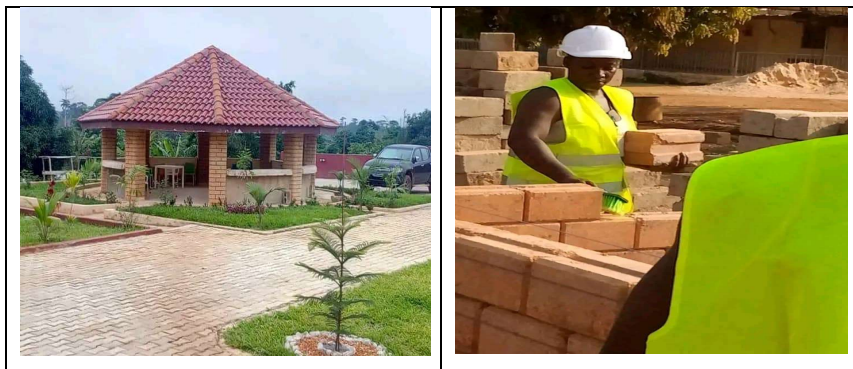


Planche photographique 4 : Emploi vert dans les constructions BTCS à Bouaké

Source : GUEI F., vue prise en janvier 2025

F. GUEI et al, Problématique des villes durables en côte d'ivoire enjeux et défis : cas de la ville de Bouaké et d'Abidjan



Planche photographique 5 : Présentation d'un véhicule rechargeable et d'une station de recharge à Abidjan (Angré)

Source : GUEI F., vue prise en janvier 2025

À la lecture de ces planches photographiques 4 et 5, il ressort que ces types d'activités peuvent permettre à toutes les villes de tendre vers des villes durables et intelligentes pour un développement durable. De plus, une ville durable est une ville qui répond aussi à la qualité

de ses infrastructures et équipements socio-éducatives où l'enseignement est diffusé dans des conditions agréables sans pourtant envier le système éducatif de certains pays dits développés. Car, une ville où le système éducation est en difficulté permanente avec les effectifs pléthoriques ne peut vouloir devenir durable comme illustre cette planche photographique 6 dans les lycées et collèges de Bouaké investigués.



Planche photographique 6 : Les effectifs pléthoriques, classe de troisième au lycée Nimbo de Bouaké
Source : GUEI F., vue prise en janvier 2025

À travers cette planche photographique 6, il ressort qu'à Bouaké, la massification dans les établissements secondaires publics bat son plein. Les élèves sont souvent 75 à 105 élèves par salle de classe et sont assis trois par table banc et d'autres à même le sol pour prendre les cours. Pendant, les devoirs et les interrogations, la tricherie est visible et rend certains élèves très paresseux. Le même constat est fait au niveau des élèves de terminale A4 dans les lycées dits d'excellences à Bouaké ; rendant ainsi l'enseignement plus difficile. Les enseignants ne peuvent pas circuler dans les rangées pour contrôler les élèves, l'espace étant exigu, ils préfèrent dicter les cours sans faire de contrôle pour voir si certains élèves arrivent à bien recopier les leçons. L'école dans les villes durables doit être une École Amie des Enfants (MEN-FB, 2019) qui répond aux normes d'un environnement sain, sûr, une école sans discrimination avec équipements tenant compte des besoins spécifiques. Cette école offre un bon apprentissage avec un encadrement pédagogique efficace.

C'est ce type d'école à prôner pour une ville durable et non une école désagréable avec un environnement malsain.

2.3.3. Intégrer les villes intelligentes pour une gestion urbaine efficace

La transformation de Bouaké et d'Abidjan en des villes intelligentes voire à des villes durables représentent une opportunité majeure pour optimiser la gestion urbaine et relever les défis liés à l'urbanisation croissante. Les technologies des villes intelligentes, comme les Systèmes d'Information Géographique (SIG) et les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), offrent des solutions innovantes pour une gestion plus efficace des ressources et des infrastructures. Les SIG permettent de collecter, d'analyser et de visualiser des données géographiques pour une planification urbaine mieux informée. Grâce à ces outils, la municipalité peut identifier les zones prioritaires pour les infrastructures, suivre l'évolution des quartiers et communes et anticiper les besoins en services de base tels que l'eau, l'électricité

et le transport. Les NTIC, quant à elles, facilitent la gestion en temps réel des services publics, comme les réseaux de transport et la collecte des déchets. Par exemple, des capteurs intelligents peuvent être déployés pour surveiller l'état des routes, optimiser les itinéraires de collecte des déchets ou ajuster automatiquement l'éclairage public en fonction des besoins. En outre, ces technologies permettent une meilleure participation citoyenne. Grâce à des plateformes numériques et des applications mobiles, les habitants peuvent signaler des problèmes (pannes, encombrements, incidents), suivre l'évolution des projets municipaux et contribuer activement à la prise de décision. L'intégration des technologies des villes intelligentes dans la gestion urbaine de Bouaké et d'Abidjan peut ainsi améliorer l'efficacité, réduire les coûts et renforcer la qualité des services offerts aux habitants, tout en soutenant la transition vers un développement durable et résilient.

2.3.4. Gestion durable des ressources naturelles de Bouaké et d'Abidjan

La protection des ressources naturelles, en particulier l'eau, est cruciale pour le développement durable de Bouaké et d'Abidjan. La réhabilitation des retenues d'eau et l'amélioration des systèmes de traitement des eaux usées sont des solutions clés pour préserver cette ressource vitale. En outre, la gestion des déchets peut être optimisée grâce à l'introduction de systèmes de tri sélectif et au développement de filières de recyclage, favorisant ainsi une économie circulaire. La préservation et l'expansion des espaces verts, comme les parcs et les jardins urbains, sont également essentielles pour améliorer la qualité de l'air et atténuer les effets des îlots de chaleur urbains. Une telle initiative permet de promouvoir la politique des villes durables.

2.3.5. Construire une résilience climatique pour Bouaké et Abidjan

Pour faire face aux impacts des changements climatiques, il est nécessaire d'identifier les zones à risque, telles que celles sujettes

aux inondations ou à l'érosion, et d'y développer des infrastructures adaptées. La végétalisation urbaine, notamment à travers la plantation d'arbres le long des voies publiques et l'aménagement de toits végétalisés, peut contribuer à atténuer les impacts climatiques tout en améliorant le cadre de vie. De plus, la mise en place de plans d'urgence et de systèmes d'alerte précoce tels le Système de Remontée des Incidents Environnementaux (SRIE) mis en place par le Ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique (MINETE) permettra de renforcer les capacités locales à réagir rapidement et efficacement aux événements climatiques extrêmes.

2.3.6. Favoriser l'inclusion sociale et le développement humain

L'inclusion sociale est un élément clé du développement durable de Bouaké et d'autres villes du pays. Il est essentiel de garantir un accès équitable aux services de base, tels que l'eau potable, l'électricité et les soins de santé, en particulier pour les habitants des quartiers marginalisés. La réduction de l'habitat précaire est également une priorité, ce qui nécessite la construction de logements abordables pour les populations vulnérables. Par ailleurs, des campagnes de sensibilisation doivent être menées pour éduquer les habitants aux enjeux environnementaux et promouvoir des comportements responsables dans leur vie quotidienne.

2.3.7. Mobiliser les financements et les partenariats pour la durabilité

La réalisation des projets de développement durable à Bouaké et même à Abidjan repose sur une mobilisation efficace des financements. Les Partenariats Publics-Privés (PPP) constituent une opportunité pour partager les risques et mobiliser des ressources pour la mise en œuvre des projets. Par ailleurs, l'accès aux financements verts et internationaux, tels que les subventions pour les énergies renouvelables ou les infrastructures écologiques, est indispensable. Enfin, la collaboration avec les organisations internationales et l'intégration de Bouaké et d'Abidjan dans des

programmes mondiaux comme l'Agenda 2030 permettent de bénéficier d'un soutien technique et financier tout en alignant les objectifs locaux sur les priorités mondiales. Cela passe par la construction des routes et d'autres édifices du pays. Une telle initiative permet de tendre vers une ville durable et intelligente.

3. Discussion

Cette étude mettant en relief la problématique des villes durables en Côte d'Ivoire fait apparaître plusieurs enjeux et défis auxquels le pays fait face pour un développement durable. Ce faisant, la politique d'assainissement de la Côte d'Ivoire dans un contexte d'urbanisation rapide dont le taux oscille autour de 52,5 % selon RGPH (2021, p.68) est mal maîtrisée. La plupart des villes de Côte d'Ivoire ne sont pas dotées de réseau de collecte d'eaux usées et d'eau pluviale. Ces systèmes classiques sont trop onéreux du point de vue de l'équipement et de l'exploitation. Cette politique a privilégié la mise en place des moyens alternatifs, à travers l'assainissement autonome. Parmi les technologies d'assainissement autonome en milieu urbain, les fosses septiques ou d'accumulation sont les plus rencontrées. De plus, dans certains quartiers ou communes des villes investiguées, la canalisation et l'évacuation des eaux pluviales se fait au gré des pentes et du relief, provoquant par endroit de fortes érosions et la stagnation des eaux usées. Ces résultats sont similaires à ceux d'autres études. En effet, les études réalisées par Gbocho (2005, p.135) attestent que le surpeuplement est à l'origine de l'amoncellement des ordures dans les rues et à cela s'ajoutent le manque de coffres et le fait de ne pas ramasser les ordures une fois au lieu de dépôt collectif des populations, ce qui conduit évidemment à un désordre. Dans ce sens, KOUASSI et KILL (1995, p.597), soulignent que la salubrité dans ces cadres de vie se résume en une insalubrité du fait des déchets qui ne sont pas collectés convenablement, les eaux usées rejetées à même le sol et le système de drainage des eaux pluviales inexistant. En outre, ils ajoutent que la croissance démographique, le manque de civisme et de discipline ainsi que le manque d'assistance sont d'autres causes

de l'insalubrité dans ces cadres de vie. Pour POURTIER (1993, p.106), l'urbanisation représente à n'en point douter la transformation la plus spectaculaire de l'Afrique contemporaine, celle aussi qui pose le plus de problèmes. Les grandes villes d'Afrique ont atteint et dépassé les dimensions de l'ingérable parce qu'ayant réussi à absorber des excédents démographiques dont le rythme de croissance n'a son égal nulle part ailleurs au monde. Cette explosion urbaine pose de nombreux problèmes sociaux et environnementaux selon l'auteur. Par contre, diverses hypothèses ont été avancées concernant la durabilité des villes. Selon DIAGANA (2001, p.314), l'absence d'un projet urbain réellement formalisé conduit à l'impossibilité pour les pouvoirs publics de maîtriser le développement urbain de Nouakchott pour corriger les déséquilibres éclatants des populations sur le territoire. Il est donc apparu une réelle discordance entre les rythmes de croissances urbaines enregistrées et l'intérêt qu'ils ont suscité de la part des équipes dirigeantes. Ceux-ci se sont contentés d'observer que des masses de plus en plus importantes de populations se concentrent dans les villes, sans jamais chercher véritablement à les identifier de manière précise pour engager des actions. Pour COMPAORE (1991, p.345), il révèle que l'urbanisation au Burkina Faso se déroule à un rythme accéléré accompagné d'une extension spectaculaire de l'espace urbain sans aucune politique urbaine appropriée. Alors, de ce qui précède, les gouvernants doivent mettre en place des projets urbains pour la durabilité des villes africaine en général et de façon particulière en Côte d'Ivoire surtout à Abidjan et à Bouaké deux métropoles les plus attractives du pays.

Conclusion

La présente étude a abouti à la construction d'un nouveau mode de vie urbain dans la gestion de l'assainissement dans le but d'une planification urbaine afin d'envisager des villes durables en Côte d'Ivoire. C'est aussi une opportunité pour les acteurs de prendre des décisions pour une gestion efficace et intelligente de l'assainissement, car la mise en relation de ces produits avec la

population, sa vision, ses comportements doit permettre une meilleure compréhension de l'assainissement, ses forces et de trouver des réponses durables là où il y a des insuffisances. C'est ainsi que l'on contribuera à l'amélioration du cadre de vie des populations et à leur éviter une exposition à des risques sanitaires. Bien sûr l'aboutissement à un résultat satisfaisant dépendra de l'intérêt que l'autorité lui portera. Car, tout d'abord, elle est responsable de l'élaboration de politiques qui favorisent la durabilité, en intégrant des normes environnementales dans divers secteurs. Cela inclut la création de lois et de règlements visant à protéger les ressources naturelles et à réduire la pollution. Ensuite, l'autorité doit planifier et coordonner les initiatives de développement durable, assurant ainsi que tous les acteurs, y compris les collectivités locales et le secteur privé, travaillent ensemble vers des objectifs communs. De plus, elle est chargée du contrôle et de l'évaluation des projets en cours afin de mesurer leur impact sur l'environnement et de s'assurer que les entreprises respectent les réglementations en matière de durabilité. Les partenariats sont également cruciaux. L'autorité doit favoriser la collaboration entre le gouvernement, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), le secteur privé et les communautés pour partager de bonnes pratiques et mobiliser des ressources. Enfin, elle doit promouvoir la recherche et l'innovation dans le domaine du développement durable, soutenant des projets qui développent de nouvelles technologies ou méthodes respectueuses de l'environnement.

Références bibliographiques

Banque Mondiale, 2000, *Cities in Transition : World Development Report*. Washington, DC : World Bank Publications, pp. 45–78.

COMPAORE., 1991, *Dynamique urbaine et problèmes environnementaux à Ouagadougou, Burkina Faso*. Thèse de Doctorat 345P.

DIAGANA., 2001, *Croissance urbaine et dynamique spatiale à Nouakchott*. Thèse de Doctorat de Géographie, Lyon II, 314 p.

GBOCHO D., 2005, *Assainissement et gestion des ordures ménagères dans les quartiers précaires de Cocody : Cas de Gobelet et de Wassa*. Mémoire de maîtrise, Université de Cocody, IGT, 135 P.

KILI K., 1991, *profil de la salubrité publique à Abidjan : Cas spécifique des ordures à williams ville*. Mémoire de maîtrise, Université de Cocody, IGT, 73 p.

KOUASSI K., 2012, *Insalubrité, gestion des déchets ménagers et risque sanitaire infanto juvénile à Adjamé*, Thèse de doctorat, Université de Cocody, IGT, 597 p.

MEN-FB, 1999, *Innovations réussies dans le système éducatif ivoirien*, Abidjan, MEN-FB, 60 p.

Organisation des Nations Unies pour l'Éducation la Science et la Culture (UNESCO), 2005, *Éducation pour tous, l'exigence de qualité : Rapport mondial de suivi sur l'EPT*, Paris, UNESCO, 37 p.

Organisation des Nations Unies pour l'Éducation la Science et la Culture UNESCO, 2005, *Réforme de l'enseignement secondaire vers une convergence de l'acquisition des connaissances et du développement des compétences*, Paris, UNESCO, 30 p.

SY I., 2006, *La gestion de la salubrité à Rufisque (Sénégal) Enjeux Sanitaire et pratiques urbaines*, Thèse de doctorat Université Louis Pasteur de Strasbourg, 564 p.